# Droit Ã  lâ€™eau pour tous

Dossier de<br /> la rÃ©daction de H2o
February 2011

Un nouveau dispositif d'aide au paiement des factures d'eau pour les plus dÃ©munis

Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ã‰cologie, du DÃ©veloppement durable, des Transports et du Logement, et Benoist Apparu, secrÃ©taire d'Ã‰tat chargÃ© du Logement, se fÃ©licitent de la promulgation de la loi relative Ã  la solidaritÃ© dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement. Reposant sur une solidaritÃ© entre tous les consommateurs, ce texte crÃ©e un dispositif d'aides aux personnes ayant des difficultÃ©s Ã  payer leur facture d'eau. Bien que le coÃ»t de l'eau ne soit globalement pas trÃ¨s Ã©levÃ© en France (3,39 euros/m3 en 2008), ce service constitue une charge importante pour les plus dÃ©favorisÃ©s : on recense ainsi 2 millions de mÃ©nages en France dont la facture d'eau dÃ©passe 3 % de leur revenu.

Avec l'adoption de la proposition de loi du SÃ©nateur Cambon, les opÃ©rateurs d'eau pourront verser 0,5 % de leurs recettes aux Fonds dÃ©partementaux de solidaritÃ© pour le logement - FSL. Ces fonds, potentiellement dotÃ©s de 50 millions d'euros supplÃ©mentaires Ã  partir de 2012, seront gÃ©rÃ©s par les Conseils gÃ©nÃ©raux qui verseront des aides aux familles confrontÃ©es Ã  des situations d'impayÃ©s.

Au delÃ  de ce dispositif dit "curatif", Nathalie Kosciusko-Morizet, Ã  la demande du Parlement, s'est engagÃ©e, Ã  Ã©tudier un dispositif dit "prÃ©ventif". Il interviendra en amont pour aider les mÃ©nages pour Ã©viter les situations d'impayÃ©s. Les travaux, que la ministre a d'ores et dÃ©jÃ lancÃ©s, envisagent diverses formes possibles parmi lesquelles : une tarification spÃ©ciale "produit de premiÃ¨re nÃ©cessitÃ©" sur le modÃ¨le existant pour l'Ã©lectricitÃ© et le gaz naturel, la gratuitÃ© de la premiÃ¨re tranche, l'allocation de solidaritÃ© sous conditions de ressources (raccrochÃ©e ou non Ã  une aide existante comme l'allocation personnalisÃ©e au logement).

Issu d'une proposition de loi dÃ©posÃ©e par le sÃ©nateur Christian Cambon en fÃ©vrier 2008, le texte de loi a Ã©tÃ© adoptÃ© par l'AssemblÃ©e nationale le 1er dÃ©cembre 2010 et par le SÃ©nat mercredi 26 janvier 2011.

Pour rappel, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 a consacrÃ© dans son article premier l'existence d'un droit Ã  l'eau pour tous : "Dans le cadre des lois et rÃ¨glements ainsi que des droits antÃ©rieurement Ã©tablis, l'usage de l'eau appartient Ã  tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiÃ¨ne, a le droit d'accÃ©der Ã  l'eau potable dans des conditions Ã©conomiquement acceptables par tous."Â  L'AssemblÃ©e gÃ©nÃ©rale des Nations unies a adoptÃ© le 28 juillet 2010 une rÃ©solution qui reconnaÃ®t le "droit d'accÃ¨s Ã  une eau potable salubre et propre comme un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit Ã  la vie et de tous les droits de

l'homme". Nicolas Sarkozy, PrÃ©sident de la RÃ©publique, a choisi de faire de ce droit Ã  l'eau et Ã  l'assainissement un des quatre enjeux principaux du 6Ã¨me Forum mondial de l'eau qui se tiendra Ã  Marseille du 12 au 17 mars 2012.

Environnement France  - 08-02-2011